

N° 3.3 - Pluriactivité et agriculture : incidences juridiques, fiscales et sociales

FORMATION COLLECTIVE INTER-CABINETS

Publics : Experts-comptables, commissaires aux comptes, notaires, experts fonciers, avocats.

Durée : 1 jour - 7 H 30

Tarif par participant en présentiel :

Le tarif s'élève à 560 € HT par participant, soit 672 € TTC pour les adhérents, adhérents secondaires et filleuls inscrits à l'Uneca.

Ou 660 € HT par participant, soit 792 € TTC pour les non adhérents.

Tarif par participant en distanciel :

Un supplément de 50 € HT est appliqué pour les inscriptions en distanciel, pour les adhérents et non adhérents.

Date :

16/06/2026 - Paris UNECA - Présentiel

16/06/2026 - Paris UNECA en distanciel - Distanciel

Description :

Les activités développées par les entreprises agricoles et leurs dirigeants sont de plus en plus multiples. Connaître leur qualification (agricole, commerciale, civile...) au plan juridique, fiscal, social et les conséquences induites au regard du droit des sociétés, du statut du fermage, du contrôle des structures, des différents impôts, du régime social des chefs d'entreprise est primordial pour réaliser un conseil des plus avisés. De nombreux exemples concrets viennent illustrer ces différents points.

Objectifs :

Qualifier d'un point de vue juridique, fiscal et social les principales activités susceptibles d'être réalisées ;

Maîtriser les activités réalisables par type de sociétés et de baux et les risques en cas de non-respect ;

Maîtriser les impacts fiscaux et sociaux liés à la pluriactivité.

Pré-requis :

Disposer d'une expérience significative dans la gestion des dossiers agricoles. Maîtriser les règles de base en droit rural et fiscalité agricole.

PRÉ-INSCRIPTION

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Les activités développées par les entreprises agricoles et leurs dirigeants sont de plus en plus multiples. Connaître leur qualification (agricole, commerciale, civile...) au plan juridique, fiscal, social et les

conséquences induites au regard du droit des sociétés, du statut du fermage, du contrôle des structures, des différents impôts, du régime social des chefs d'entreprise est primordial pour réaliser un conseil des plus avisés. De nombreux exemples concrets viennent illustrer ces différents points.

Description

Les activités développées par les entreprises agricoles et leurs dirigeants sont de plus en plus multiples. Connaître leur qualification (agricole, commerciale, civile...) au plan juridique, fiscal, social et les conséquences induites au regard du droit des sociétés, du statut du fermage, du contrôle des structures, des différents impôts, du régime social des chefs d'entreprise est primordial pour réaliser un conseil des plus avisés. De nombreux exemples concrets viennent illustrer ces différents points.

Contenu

Introduction : présentation de la formation, du formateur tour de table des objectifs (20 minutes)

1. INTRODUCTION - DÉFINITION DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE (JURIDIQUE, FISCALE, SOCIALE)

2. CONSÉQUENCES DE LA PLURIACTIVITÉ

Au plan juridique

Incidences déclaratives (CFE, répertoires professionnels),

Droit des sociétés,

Statut du fermage,

Contrôle des structures,

Règles d'urbanisme.

Au plan fiscal

Impôt sur le revenu

 Réforme de la théorie du bilan

 Champ application BA/BIC/BNC

 Fiscalisation revenus accessoires

 Impacts déficits/exonération plus-values

 Impôt sur les sociétés

TVA

CET

Taxes divers (habitation, foncières, apprentissage, taxe d'aménagement)

Au plan social

Champ application des régimes des non-salariés agricoles,

Régime spécifique locations meublées

Pluralité de statuts non-salariés et/ou salariés

(Par demi-journée: 1 pause de 20 à 25 minutes en présentiel, ou 2 pauses de 10 à 12 minutes en distanciel)

Quiz d'évaluation des acquis, correction avec l'animateur, réponses aux questions.

Animateur : Avocat en droit et fiscalité agricole depuis plus de 10 ans (Cabinet Terresa partenaire de l'UNECA) ; Juriste/fiscaliste au sein d'organisation professionnelles agricoles locales et nationales pendant 15 ans ; Intervenant aux master II Droit Rural Université de Bourgogne et Master mention Droit des affaires parcours Aspects juridiques et comptables de l'entreprise agricole (AJCEA) ;

PÉDAGOGIE / MOYENS D'ÉVALUATION

Moyen pédagogique

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation disposant des matériels pédagogiques et

techniques nécessaires au bon déroulement de la formation

Exposé théorique

Echanges d'expériences

Exemples pratiques et retour d'expérience

Document remis

Remise du support de formation projetés + annexes

Remise d'un support papier

Suivie de l'exécution et évaluation des résultats

Feuille de présence

Quiz à l'issue de la formation avec remise du corrigé

Questionnaire d'évaluation et de satisfaction de la formation

MODALITÉS

Date de cette version : 01/09/2025

Formation présentielle :

Accès handicapé : Pour toutes demandes relatives aux conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation) contactez Céline Dupuid-Moreux à contact@uneca.fr

Nombres de participants limités : Pour le bon déroulement de la formation, le nombre de participants par session est limité à 22 personnes maximum.

Modalités d'inscription :

Vous pouvez-vous inscrire jusqu'à cinq jours avant la date de la formation.

Votre inscription ne sera validée qu'à réception de votre règlement.

Vous recevrez votre convocation par mail au plus tard cinq jours avant la formation.

Contact

UNECA Mme Céline DUPUID-MOREUX

26 rue de Mogador

75009 Paris

contact@uneca.fr

Imprimer

FORMATION PRIVATISÉE INTRA-CABINET

Vous avez la possibilité d'organiser cette formation en intra dans votre cabinet pour 4 540 € HT soit 5 448 € TTC la journée.

Les frais de déplacement, d'hébergement et repas de l'animateur, sont en sus.

L'organisation est à votre charge (réservations salle, restauration, chambre d'hôtel de l'animateur...)

Les frais de gestion administrative et pédagogique comprenant la transmission du support PDF seront

facturé 25 € HT par participant.

* Le nombre de participant ne doit pas excéder 22 personnes par session.

* *A partir de la tenue de 3 formations (hors AF), une ristourne de 5 % sera accordée sur l'ensemble des séminaires (hors AF) de la saison (07/2026- 06/2027).

Demander un intra

[Liste complète des formations](#)

Source URL: <https://formation.uneca.fr/pluriactivite-et-agriculture-incidences-juridiques-fiscales-et-sociales>